

Appel à candidature

**comme membre extérieur au titre des utilisateurs amateurs
dans la commission des éphémérides BDL/IMCCE**

à diffuser largement auprès des membres de votre association

La Commission des éphémérides BDL¹/IMCCE²

Une commission des éphémérides BDL/IMCCE a été créée, en janvier 2018 afin de permettre au Bureau des longitudes et à l'Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides d'assumer au mieux leur responsabilité dans la préparation des éphémérides astronomiques officielles françaises³.

Voir en pièce jointe le descriptif de la composition et des compétences de cette commission. Celle-ci comprend, en particulier, un membre nommé par le (la) président(e) de la commission au titre des utilisateurs amateurs des éphémérides astronomiques. Le mandat est de deux ans, renouvelable une fois. La procédure de nomination de ce membre, adoptée par la commission des éphémérides réduite aux membres BDL et IMCCE, lors de sa première réunion, le 19 mars 2018, est décrite dans le paragraphe suivant.

Procédure de nomination du membre extérieur au titre des utilisateurs amateurs

Un appel à candidature est lancé auprès des associations d'astronomie française (SAF, AFA, CLEA, IFN, etc..) en leur demandant une large diffusion auprès de leurs membres afin de susciter des candidatures au titre des utilisateurs amateurs. La commission des éphémérides statuera lors de sa prochaine réunion, en septembre 2018.

Tout candidat intéressé par cette fonction de représentation au sein de la commission des éphémérides BDL/IMCCE doit faire acte de candidature, en envoyant :

- une lettre de motivation,
- une lettre de recommandation et/ou de soutien du président de son association,
- un CV de deux pages maximum.

Les candidatures sont à envoyer par courriel à la Présidente de la Commission des éphémérides BDL/IMCCE à l'adresse : nicole.capitaine@obspm.fr.

La date limite de candidature est fixée au 31 juillet.

Nicole Capitaine
Présidente de la Commission des éphémérides

pj : descriptif de la composition et des compétences de la Commission des éphémérides BDL/IMCCE

¹ BDL : Bureau des longitudes

² IMCCE : Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides

³ La mission du Bureau des Longitudes, créé par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), vis à vis des éphémérides et de l'IMCCE a été actualisée par le décret du 2 juin 1998 relatif à l'Observatoire de Paris, notamment par l'article 1er qui précise que cet établissement comprend, en plus de ses départements et services scientifiques « l'Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides, qui, sous la responsabilité scientifique du Bureau des longitudes, apporte notamment son concours à l'élaboration des éphémérides, annuaires, calendriers, tables et documents divers que le Bureau des longitudes est chargé de publier ou de mettre à la disposition du public. »